

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres	1
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	1
4. Situation de dénonciation publique	1
5. Levée de l'assemblée.	4

1. Nomination à la présidence de l'assemblée

Julie Dionne, présidente du SPECS, prononce un mot d'ouverture pour accueillir les membres et les remercier de leur présence. Elle propose la présidence de l'AG.

Résolution 217.1

« Il est proposé de nommer Claudia Fiore-Leduc à la présidence d'assemblée. »

Catherine Ladouceur propose et Manon Poulin appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

Aucun nouveau membre à accepter.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 217.2

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »

Josianne Fortin propose et Julie Dionne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Situation de dénonciation publique

Steve McKay présente les enjeux de liberté d'expression et de liberté académique en se servant de la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que de la nouvelle annexe à la liberté académique gagnée lors de la dernière négociation et qui se trouve dans la convention.

Jean-Luc Filion présente les distinctions entre le droit criminel et le droit du travail.

Mathieu Poulin-Lamarre explique le chemin que prend une plainte au Cégep de Sherbrooke et les différents obstacles qu'elle peut rencontrer en cours de route.

Jean-Luc Filion présente ensuite les enjeux qui concernent les atteintes à l'image publique et la question de la diffamation.

Julie Dionne présente enfin les éléments de contexte qui ont mené à la situation actuelle et la posture du syndicat.

Des questions sont posées pour clarifier ce que l'AECS revendique.

Julie Dionne présente la **recommandation 1** rédigée par l'exécutif :

« Que le SPECS reconnaisse le droit des personnes étudiantes à un environnement sans violence et qu'il revendique le même droit pour ses membres ;

Que par conséquent le SPECS dénonce le salissage de réputation et l'intimidation sur les réseaux sociaux ;

Que le SPECS réclame que les travaux sur les sujets sensibles redémarrent dans les plus brefs délais. »

Steve McKay propose d'ouvrir un comité plénier d'une durée de 20 min.

Jean-Luc Filion appuie.

La proposition de plénière est adoptée à l'unanimité.

Une personne membre explique son malaise avec l'écriture de la recommandation de l'exécutif et nous présente les modifications qu'elle souhaiterait voir apporter (les éléments ajoutés à la proposition initiale sont en *italique*).

« Il est proposé :

Que le SPECS ~~reconnaisse~~ *soutienne* le droit des personnes étudiantes à un environnement sans violence; ~~et qu'il revendique le même droit pour ses membres;~~

Que le SPECS continue de revendiquer le droit de ses membres à un environnement sans violence;

~~Que par conséquent le SPECS dénonce le salissage de réputation et l'intimidation sur les réseaux sociaux;~~

Que le SPECS dénonce toutes les formes de violences, dont l'intimidation et le harcèlement, dans les réseaux sociaux et ailleurs, à l'égard de tous les membres de la communauté collégiale;

Que le SPECS, conformément à ses valeurs de solidarité et à ses obligations légales, assure la défense pleine et entière de ses membres qui vivent de telles situations;

Que le SPECS affirme son ferme soutien à l'utilisation des voies officielles pour recevoir et traiter des plaintes étudiantes plutôt que la voie des réseaux sociaux;

Que par conséquent le SPECS réclame que les travaux sur les sujets sensibles redémarrent dans les plus brefs délais. »

Julie Dionne mentionne que l'exécutif accueille favorablement les changements qui sont proposés.

Des questions sont posées sur le rôle du comité sur les sujets sensibles.

Plusieurs intervenant.es mentionnent qu'ils ou elles soutiendront la nouvelle proposition et qu'ils ou elles la préfèrent à la proposition initiale.

Plusieurs interventions mentionnent aussi qu'il serait pertinent de s'engager à améliorer les processus.

La plénière est prolongée pour laisser place aux dernières interventions.

Fin du comité plénier.

La recommandation modifiée est proposée :

Résolution 217.3

« Que le SPECS soutienne le droit des personnes étudiantes à un environnement sans violence;

Que le SPECS continue de revendiquer le droit de ses membres à un environnement sans violence;

Que le SPECS dénonce toutes les formes de violences, dont l'intimidation et le harcèlement, dans les réseaux sociaux et ailleurs, à l'égard de tous les membres de la communauté collégiale;

Que le SPECS, conformément à ses valeurs de solidarité et à ses obligations légales, assure la défense pleine et entière des droits de ses membres qui vivent de telles situations;

Que le SPECS affirme son ferme soutien à l'utilisation des voies officielles pour recevoir et traiter des plaintes étudiantes plutôt que la voie des réseaux sociaux;

Que par conséquent le SPECS réclame que les travaux sur les sujets sensibles redémarrent dans les plus brefs délais.»

Dominique Dubuc propose et Michael Labarre appuie.

Un amendement est proposé :

Retirer le passage "plutôt que la voie des réseaux sociaux".

Proposé par Noémie Darveau et appuyé par Alexandre Brizard.

Des interventions ont lieu en faveur et en défaveur de l'amendement. Il est mentionné que le fait de décourager l'utilisation des réseaux sociaux peut sembler paternaliste. D'autres tiennent à conserver cette partie puisque le problème de dénonciations en ligne est récurrent et peu utile pour véritablement régler les problèmes.

La question préalable est demandée.

Une majorité de personnes se disent prêtes à voter.

Le vote est appelé. L'amendement est rejeté. Retour à la proposition principale.

Personne ne demande la parole. Le vote est appelé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Levée de l'assemblée.

Résolution 217.4

« *L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.* »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Julie Dionne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Claudia Fiore-Leduc, présidence d'assemblée

Julie Dionne, présidente

Evelyne Letendre, secrétaire